



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230703-D-2023-38-AU
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

2023/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 3 juillet 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/38

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 15
votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB,
Christian TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine
HOUREZ, Julia NOJAC, Grégory BENOIT,

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BUIRON, par Philippe AUDEBERT
Patrice JACQUET, par Nathalie JOLLY
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Laurent FOHRER, par Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient absents :

Nathalie NIOGRET, Céline RICHARD, Brice BRUNET, Eliane CHIDIACK et Bruno
MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Chimina Kossiva NEGLOKPE a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL - SEANCE DU 9 JUIN 2023 SEANCE DE 20H30

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15 et
suivants,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Absentes à la séance de 20h30 du 9 juin 2023 ne prennent pas part au vote : Chimina
Kossiva NEGLOKPE et Bernadette VOOGSGERD

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023,
séance de 20h30 (Sénatoriales).

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230703-D-2023-38-AU
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



La Secrétaire de Séance

Chimina Kossiva NEGLOKPE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CK'.

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 07.07.23
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 07.07.23